

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2023



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Informations réglementaires 2023 sur nos parcours :

- La réglementation qui s'applique sur nos parcours est celle qui est définie par la Fédération de Pêche d'Eure et Loir
 - Exception : No-kill total (remise à l'eau immédiate des poissons) sur Le Bourg et le Gautrey à La Ferté Vidame
-
- Ouverture du brochet : Samedi 29 avril
 - Ouverture du sandre : Samedi 03 juin
 - Ouverture de la truite : Samedi 11 mars

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

□ Garderie sur l'ensemble de nos plans d'eau et sur le parcours de l'Eure :

- Lac Arthur Rémi à Senonches
- Etangs du Gasloup à La Loupe
- Etangs du Bourg et de Gautrey à La Ferté-Vidame
- Etang de Fontaine-Aubert à Belhomert
- Etangs communaux de Landelles

- 3 Gardes de Pêche

- Arnaud LEROY

- Jean-Yves MELINE

- Bruno DAVIRE

** Merci de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil, lors des contrôles.

RAPPORT FINANCIER

- Résultat des ventes au 31 décembre 2022

Type de carte	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Interfédérale	108	107	100	83	58	59	62	68
Majeure	96	76	79	72	54	47	63	74
Mineure	53	73	72	57	38	33	30	51
Femme	17	12	14	9	4	6	4	11
Total membres actifs	274	268	265	221	154	145	159	204
Découverte – de 12 ans	194	188	182	252	199	130	141	140
Journalière	213	202	202	217	136	75	164	100
Hebdomadaire	12	17	10	6	4	3	8	6
Timbre EHGO		2	2	1	0	1	2	4
TOTAL général toutes cartes	693	677	661	697	493	354	474	454

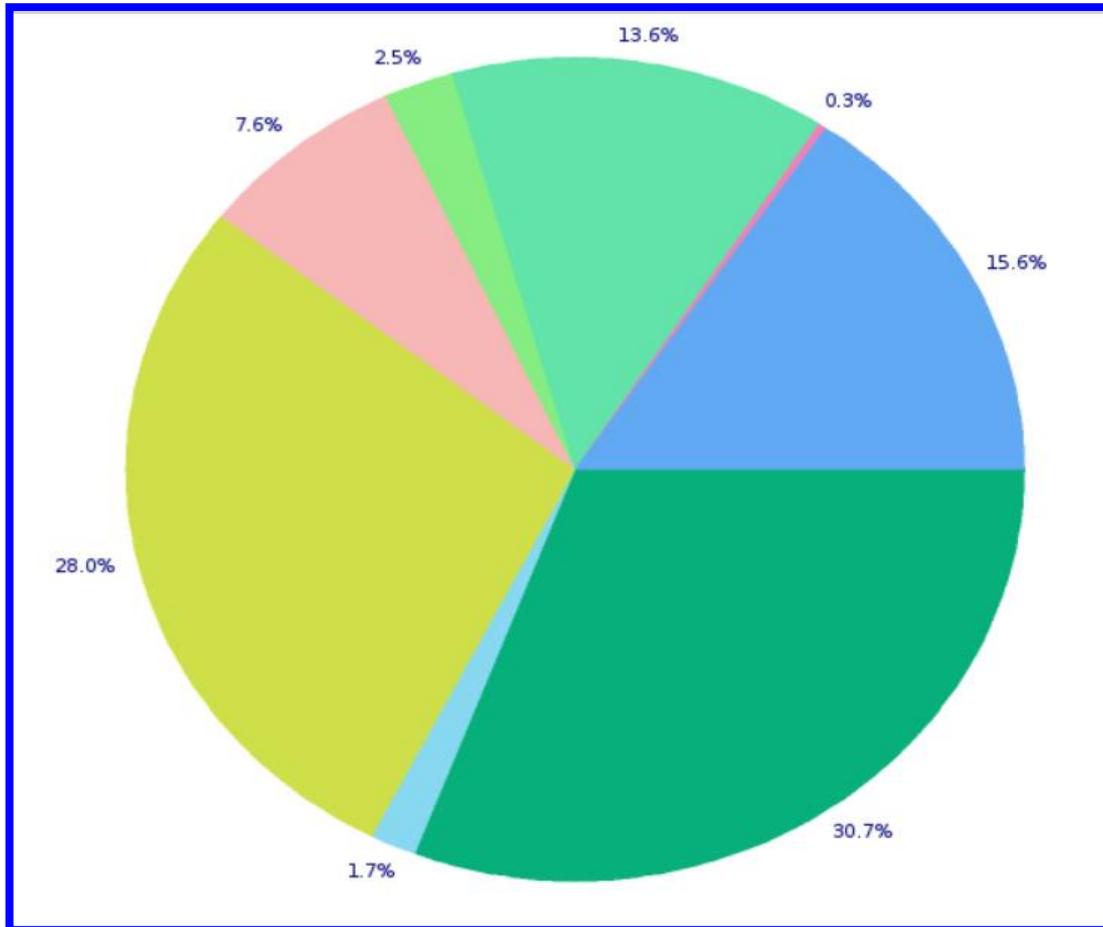
RAPPORT FINANCIER

Saison 2022

Statistiques du 15/12/2021 jusqu'au 31/12/2022

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2022	108	15.58%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2022	2	00.29%
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2022	94	13.56%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2022	17	02.45%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2022	53	07.65%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2022	194	27.99%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2022	12	01.73%
Carte Journalière	Carte Journalière 2022	213	30.74%
Total		693	100,00 %

RAPPORT FINANCIER



- | | |
|---|---|
| ■ Carte inter fédérale Personne majeure EHGO 2022 | ■ Carte Personne majeure - Offre d'automne 2022 |
| ■ Carte Personne majeure 2022 | ■ Carte promotionnelle Découverte Femme 2022 |
| ■ Carte Personne mineure 2022 | ■ Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2022 |
| ■ Carte promotionnelle Hebdomadaire 2022 | ■ Carte Journalière 2022 |

Le nombre des cartes principales comptant comme « membres actifs » continue à augmenter (+6) par rapport à 2021 et +9 par rapport à 2020.

RAPPORT FINANCIER

Nos Dépositaires en 2023 sont les suivants

Belhomert : Le Relais Fleuri

La Loupe : Magasin « Loisirs et Traditions »

La Loupe : Intermarché

Senonches : Maison de la Presse - Sabrina Leonardo

Senonches : Office de Tourisme des Forêts du Perche et son bureau de La Ferté Vidame

Senonches : Huttoxia

Fontaine-Simon : Camping du Perche

Le site www.cartedepeche.fr permet d'acheter la carte de pêche directement sur Internet.

Le nombre des cartes de pêche achetées sur www.cartedepeche.fr en 2022 est de **187**.

RAPPORT FINANCIER

Tarifs 2023 :

Carte Personne majeure Interfédérale	Carte annuelle « personne majeure » avec « vignette EHGO » incluse. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte donnant accès aux 74 départements de l'EHGO et du CHI, et 17 de l'URNE. Tarif unique au sein de l'EHGO	CPMA	FNPF	28,40 €	
			Agence de l'eau	8,80 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	37,30 €	
		AAPPMA	Cotisation	27,50 €	
		EHGO	Vignette	2,70 €	
		DEPOSITAIRE	Cotisation	0,30 €	
TOTAL	Imposé EHGO	105,00 €	+5		
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.	CPMA	FNPF	28,40 €	
			Agence de l'eau	8,80 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	21,80 €	
		AAPPMA	Cotisation	21,00 €	
		TOTAL	Engagement FDrEHGO	80,00 €	
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	3,20 €	
			Agence de l'eau	0,00 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	9,30 €	
		AAPPMA	Cotisation	9,50 €	
		TOTAL	Engagement FDrEHGO	22,00 €	
Carte Découverte	Carte annuelle « Découverte » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche, une seule ligne Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	1,00 €	
			Agence de l'eau	0,00 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	3,00 €	
		AAPPMA	Cotisation	3,00 €	
		TOTAL	Imposé FNPF	7,00 €	
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément le jour de validité	CPMA	FNPF	3,40 €	
			Agence de l'eau	1,00 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	2,60 €	
		AAPPMA	Cotisation	5,00 €	
		TOTAL	Engagement FDrUR/EHGO	12,00 €	
Carte Hebdomadaire	Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	9,70 €	
			Agence de l'eau	3,80 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	10,50 €	
		AAPPMA	Cotisation	10,00 €	
		TOTAL	Imposé FNPF	34,00 €	
Carte « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche, une seule ligne. Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	6,40 €	
			Agence de l'eau	8,80 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	10,40 €	
		AAPPMA	Cotisation	10,40 €	
		TOTAL	Imposé FNPF	36,00 €	
Vignette EHGO	Vignette donnant accès aux 74 départements de l'EHGO et du CHI et 17 de l'URNE Pour les détenteurs d'une carte « majeure » n'ayant pas fait le choix de la carte interfédérale au départ. Tarif unique au sein de l'EHGO	EHGO	Cotisation	2,70 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	26,50 €	
		AAPPMA	Cotisation	10,50 €	
		DEPOSITAIRE	Cotisation	0,30 €	
		TOTAL	Imposé EHGO	40,00 €	

RAPPORT FINANCIER

Situation des comptes bancaires au 31 décembre 2022

Solde au 31/12/2022 - Crédit Agricole 7120,26 Solde au 01/01/2022 - Crédit Agricole 6175,24

Solde au 31/12/2022 -L/A Crédit Agricole 9068,60 Solde au 01/01/2022 L/A Crédit Agricole 8945,62

Reliquat cartes 2022 15,40

Régularisation reliquat cartes 2021 20,00

Résultat 2022 1063,40

Actif au 31/12/2021 16204,26 16184,26

Compte de Résultat au 31 décembre 2022 : Résultat Bénéficiaire de 1063,40 Euros

RAPPORT FINANCIER

Dossier : AAPPMA MANOU

Résultat comptable

Le 11/01/2023

RESULTAT COMPTABLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Poste	Libellé du poste	Montant débit	Montant crédit	Solde débit	Solde crédit
CLASSE : 6-CHARGES					
602130	Achat de poissons	3 909,57		3 909,57	
605000	Achat de matériel, équip et travaux	4 039,29		4 039,29	
606400	Fournitures administratives	70,73		70,73	
606600	Fournitures Animation Huttopia	187,25		187,25	
623100	Annonces et insertions	100,00		100,00	
623400	Cadeaux et frais de cérémonie	380,00		380,00	
625400	Déplacement des gardes	675,00		675,00	
653100	Frais Assemblée Générale AAPPMA	16,07		16,07	
653200	Frais Assemblée Générale Fédération	18,50		18,50	
656900	Cotisation Fédération	20,80		20,80	
657100	Ristournes dépositaires sur Cartes	280,50		280,50	
657200	Ristournes dépositaires sur V.EHGO	45,75		45,75	
659100	Carte gratuite membre du CA	35,00		35,00	
659200	Carte gratuite garde	200,00		200,00	
TOTAL 6-CHARGES		9 978,46		9 978,46	
CLASSE : 7-PRODUITS					
741110	Subv acquisition matériel outillage		3,70		3,70
741120	Subv acquisition mat. informatique		306,69		306,69
741300	Subvfrais de garderie		600,00		600,00
741400	Subv concours jeunes		100,00		100,00
741500	Subv promotion-communication		1 940,79		1 940,79
742100	Subvention municipale		145,00		145,00
742400	Anim. Pêche Huttopia		540,00		540,00
756100	Carte pers. majeure interfédérale		2 268,00		2 268,00
756110	Carte majeure		1 974,00		1 974,00
756111	Carte majeure - offre d'automne		21,00		21,00
756200	Carte femme		176,80		176,80
756300	Carte Mineure		503,50		503,50
756310	Carte découverte		582,00		582,00
756500	Carte journalière		1 065,00		1 065,00
756520	Carte Hebdomadaire		120,00		120,00
756600	Vignette EHGO (Carte Interfédérale)		572,40		572,40
768000	Autres Produits financiers		122,98		122,98
TOTAL 7-PRODUITS			11 041,86		11 041,86

BENEFICE HT : 1 063,40

RAPPORT FINANCIER

Vous constatez que :

- **L'empoisonnement représente 40 % de nos dépenses**
- **Les Ventes de cartes de pêche représentent 65 % de nos recettes (7282 : 11041)**

EMPOISSONNEMENT

EMPOISSONNEMENT 2022 AAPPMA MANOU LES HAUTS DE L'EURE							
Date	Nature	Nombre	Poids (Kgs)	Montant TTC	Lieux		
10/03/2022	Truites A-C		20	721,62	Fontaine-Aubert		
10/03/2022	Truites A-C		40		Eure		
10/03/2022	Truites A-C		30		Gasloup		
10/03/2022	Truites A-C		30		Arthur Rémy		
15/04/2022	Truites A-C		60	481,08	Eure		
15/04/2022	Truites A-C		20		Arthur Rémy		
04/06/2022	Truites A-C		15	0	Fontaine-Aubert- Cadeau JJ Fonmarty		
17/11/2022	Gardons		350	2706,87	Arthur Rémy		
	Tanches		40		Fontaine-Aubert		
	Brochets		15		Arthur Rémy		
TOTAL EMPOISSONNEMENT 2022			620	3909,57			

Nous remercions la Fédération Départementale pour l'empoissonnement auquel elle a procédé dans les étangs de Landelles.

En 2023 nous procèderons aux alevinages habituels :

En rivière Eure et sur tous les plans d'eau gérés par notre AAPPMA.

EMPOISSONNEMENT le 5 avril 2022



RAPPORT FINANCIER

Rapport des vérificateurs aux comptes

Le 15 Janvier 2023 Messieurs Gallais Claude et Perrot Pierre, vérificateurs aux comptes de l'AAPPMA de Manou les Hauts de l'Eure, ont contrôlé les comptes de l'exercice 2022 et les éléments comptables présentés par M. Auffret Patrice, trésorier de l'AAPPMA.

L'ensemble des journaux de comptabilité, pièces comptables, justificatifs des recettes et dépenses ont permis de constater la parfaite concordance et sincérité des comptes.

Le résultat comptable de l'exercice se solde par un bénéfice de 1063,40 Euros
Le solde des comptes du Crédit Agricole au 31/12/2022 :

- Compte Courant 00489395000 : 7120,26 Euros
- Compte Livret 83336929237 : 9068,60 Euros

Total des avoirs : 16188,86 Euros

En conséquence, nous vous invitons à donner quitus à notre Trésorier pour l'année 2022.

Les vérificateurs aux comptes

Prénom	Nom	Signature
Claude	Gallais	
Pierre	Perrot	

Nous allons procéder au vote de ce rapport financier.

ACTIVITES

HUTTOPIA-VILLAGE-VACANCES :

Les animations à Huttopia ont été organisées pendant l'été 2022 à raison d'une séance par semaine.

Les 9 animations se sont déroulées dans une ambiance conviviale et détendue, en présence d'une dizaine d'enfants accompagnés de leurs parents. Les prises ont souvent été nombreuses ce qui a encouragé les débutants à persévérer.

Cette année s'annonce plus incertaine car l'étang a été vidé pour réparer la vanne et les poissons ont été transférés provisoirement chez un pisciculteur.

La présence de nouvelles personnes bénévoles pour renforcer l'équipe et accueillir les jeunes pêcheurs a été très appréciée !

ACTIVITES



ACTIVITES





ACTIVITES

Fête de la Pêche le 5 Juin 2022 à Fontaine-Aubert – Belhomert

Cette année 31 jeunes participants ont participé à cette manifestation , ce qui constitue un record d'audience ces dernières années. Chaque pêcheur est reparti avec un lot.





CONCOURS

- Bernard Poucin a organisé 4 safaris 'chats' en mai et juin à Arthur Rémi
- Un marathon au coup inscrit au critérium départemental a été organisé à Landelles le 18 juin
- Un marathon au coup inscrit au critérium départemental a été organisé à Senonches le 2 juillet par le club multi-pêche des Hauts de l'Eure
- Un feeder matrix a été organisé à Landelles le 26 juin par le club multi-pêche des Hauts de l'Eure
- Un concours au coup des élus de la Fédération a eu lieu à Landelles le 24 septembre

CONCOURS



CONCOURS

Merci à Mr Lesieur
Lucien pour l'aide
à la pesée



DEPART NICOLE

Le 29 Mai 2022 nous avons célébré le départ de Nicole Bouvier, Secrétaire de notre AAPPMA pendant 16 ans, au cours d'un repas amical partagé ensemble après une partie de pêche. Nous lui renouvelons nos remerciements et lui souhaitons une longue et heureuse retraite.



PARTICIPATION ET REPRESENTATION

- Nomination de Jean-Luc Julien comme Trésorier adjoint de la Fédération Départementale après son élection au sein du Conseil d'Administration
- Présence aux différents Conseils d'Administration de la Fédération Départementale
- Jean-Luc a représenté aussi notre AAPPMA au CA du Groupement des AAPPMA du Perche en tant que Secrétaire
- Participation a une réunion sectorielle à JOUY le 6 Octobre organisée par la Fédération d'Eure et Loir
- Accompagnement de notre Directeur Pierre Fetter à une rencontre auprès des élus du Conseil Départemental d'Eure et Loir pour présenter notre programme d'actions (Christelle Minard, Hervé Buisson...)

REMERCIEMENTS

Au terme de cette Assemblée Générale, le Président et les membres du CA de notre AAPPMA remercient:

- Monsieur Martineau, Maire de Belhomert, pour la mise à disposition de cette salle
- Messieurs les Maires : de Belhomert, Fontaine Simon, Les Menus , Neuilly sur Eure, Senonches, La Ferté-Vidame, La Loupe et Landelles pour les aides financières et les mises à disposition de plans d'eau et l'entretien des abords.
- Mr Vella Laurent, employé communal à Landelles pour son travail de débroussaillage et d'entretien des berges des 2 étangs et de l'affichage des informations à destination des pêcheurs.
- Laurence et Catherine pour leur disponibilité,
- Le Président Thierry Couvray pour les subventions fédérales qui sont versées à notre association.
- Nos 3 Garde-Pêche particuliers pour leur activité
- François Perrot et l'équipe de bénévoles qui ont procédé aux différents empoissonnements au cours de l'année.
- Je remercie Alain Eleaume Président du Team Sensas Saint-Georges avec son équipe pour l'organisation du Marathon à Landelles le 18 Juin 2022

REMERCIEMENTS

Bienvenue aux étangs «Les Varennes»
Commune de Landelles

JE PEUX LES PÊCHER TOUTE L'ANNÉE

Perche, Carpe miroir, Carpe commune, Gardon, Rotanga, Tanche, Brème commune

JE PEUX LES PÊCHER EN RESPECTANT LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Brochet, Sandre

Taille minimaux : 50 cm

Autres espèces présentes aux abords des étangs

Logos: PEÇHE, ENTRE PLAISANCE & PÊCHE

DIVERS

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse importante du milieu jusqu'en fin d'année, engendrant des difficultés pour pratiquer normalement les activités halieutiques sur l'Eure.

Afin de faire face à ce grave problème les Communautés de Communes Terres de Perche et Entre Beauce et Perche ont adhéré dernièrement au SMAR (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration des rivières Du Loir et de l'Eure). Des travaux d'entretien des berges, de resserrement de l'écoulement de l'eau dans les rivières seront entrepris afin de maintenir une lame d'eau indispensable à la survie des poissons et du biotope.

On se réjouit du démarrage des travaux d'assainissement collectif, à la source de l'Eure, sur la commune de Manou.